

L’AACC ACCUEILLE L’AGENCE SERVICEPLAN

Paris, le 16 mai 2019 – L’Association des Agences-Conseil en Communication (AACC) est heureuse d’accueillir Serviceplan parmi les agences membres de sa délégation Publicité.

Le Conseil d’Administration de l’AACC vient de valider l’adhésion de l’agence Serviceplan, présidée par Alain Roussel, en tant que membre de sa délégation publicité.

Filiale française du premier groupe indépendant européen de communication Serviceplan Group, créé en Allemagne en 1970, Serviceplan France est une agence intégrée maîtrisant toutes les disciplines de la communication. Elle réunit sous le même toit 240 collaborateurs qui œuvrent au sein de ses différentes entités : l’agence de publicité Serviceplan et Serviceplan Health & Life, l’agence média Mediaplus, l’agence digitale Plan.Net, la plateforme de production print et digitale Solutions, toutes dirigées par des entrepreneurs engagés dans la réussite commune.

Élue Agence de Publicité de l’année 2018 par le jury du Grand Prix des Agences de l’Année et classée 10ème agence indépendante au Global Creativity Cannes Report 2018, l’agence Serviceplan compte parmi ses principaux clients le distributeur Auchan et les marques Andros, Bonne Maman et Mamie Nova (groupe Andros), la marque automobile BMW, le laboratoire Biogaran, Affligem et Desperados (Groupe Heineken), Pavé d’Affinois, Eléphant Bleu, Humex, Juvamine, Urgo, Saforelle,...

Serviceplan : 9 rue du Moulin des Bruyères, 92400 Courbevoie
<https://www.serviceplan.fr/>

Contacts :

Serviceplan France : Perrine Collin – p.collin@serviceplan.fr | 01 78 42 99 45

AACC : Loraine Roncin - Ironcin@aacc.fr | 01 47 42 27 26

A propos de l’AACC : L’Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd’hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l’AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l’ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences-membres sur des sujets fondamentaux : développement, droit social, finance, juridique, RSE et talents. L’adhésion à l’AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr